

Les pactes Dutreil : de la théorie à la pratique Un outil d'accompagnement



EXPERTISE PATRIMONIALE



OBJECTIFS

Maîtriser les questions juridiques, fiscales touchant la transmission à titre gratuit du patrimoine professionnel;
Perfectionner et actualiser les connaissances techniques.
Développer de nouvelles missions avec vos clients.

PRE-REQUIS

Maîtriser les bases de la fiscalité personnelle et professionnelle.
Maîtriser les bases du droit des libéralités

DUREE

7 heures

PUBLIC

Conseil en gestion de patrimoine,
Avocat, Expert comptable,
Notaire, Banquier, Assureur

METHODES D'APPRENTISSAGE

Exposés techniques;
Etudes de cas;
Supports pédagogiques fournis.

INTERVENANT

Yasemin Bailly Selvi
Notaire
Responsable du département
ingenierie patrimoniale



PROGRAMME

3 AXES ...

- Aborder les aspects pratiques et techniques du pacte Dutreil
- Illustrer l'utilisation du pacte Dutreil à travers la présentation de cas pratiques : Sociétés opérationnelles, Holding, Loueurs en meublé...
- Faire le point sur les nouvelles opportunités offertes par le dispositif Dutreil après l'adoption de la loi de finances pour 2019

Introduction

I) Le pacte Dutreil transmission réservé aux sociétés (787 B du CGI)

1. Principe du dispositif et approfondissement des notions
2. Le cas particulier des sociétés holding
3. Dispositions communes - les conditions à respecter
4. Les opérations de restructuration en cours de pacte Dutreil
5. Les nouvelles obligations déclaratives

II) La mise en place d'un pacte Dutreil à titre préventif ou à l'occasion d'une transmission : illustrations à travers des cas pratiques

- 5.1. La donation-partage et le pacte Dutreil :
 - La donation-partage inégalitaire
 - La donation-partage avec soulte
- 5.2. Schéma de transmission familiale de société combinant donation dans le cadre du dispositif Dutreil, cession de droits sociaux, et recours à société holding (LBO familial)

III) Le pacte Dutreil transmission réservé aux entreprises individuelles (787 C du CGI)

1. Principe du dispositif
2. Précautions à prendre
3. Les obligations déclaratives

IV) Feu « Le pacte Dutreil ISF » (885 I Bis du CGI)

1. Principe du dispositif
2. Les obligations déclaratives relatives aux pactes en cours



DATES & LIEUX DE LA FORMATION



20 JUIN 2019 à BORDEAUX
HOTEL PULLMANN
LE LAC



Prix de la journée de
formation
370 € H.T. (444 € T.T.C.)

CHEF D'ENTREPRISE

Les pactes Dutreil : de la
théorie à la pratique
Un outil d'accompagnement



BULLETIN D'INSCRIPTION



À retourner à
FAC Jacques DUHEM
38 RUE DU MARECHAL FAYOLLE 63 500 ISSOIRE

PARTICIPANT

NOM.....

Prénom.....

Téléphone.....

Adresse électronique.....

FACTURATION

Entreprise/Société.....

SIRET.....

Adresse.....

CP - VILLE.....

MODE DE REGLEMENT

Chèque

Virement sur le compte*

*BNP PARIBAS RIB 30004 00147 00010079003 08 / IBAN FR76 3000 4001 4700 0100 7900 308

Indiquez sur l'ordre de virement votre nom, la date et le lieu de formation

ATTENTION

L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement, une confirmation vous sera alors adressée par mail.

DATES & LIEUX DE LA FORMATION



20 JUIN 2019 à BORDEAUX
HOTEL PULLMANN
LE LAC



Prix de la journée de
formation
370 € H.T. (444 € T.T.C.)



DETAIL LIEU DE FORMATION

HOTEL PULLMANN BORDEAUX LE LAC

**Adresse : Avenue Jean Gabriel Domergue,
33300 Bordeaux**

